

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de fournitures

Mise en place d'un système de surveillance des crues du Ribéral à Cerbère

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de fournitures ayant pour objet **la mise en place d'un système de surveillance des crues du Ribéral à Cerbère** ;

Considérant que l'offre de l'entreprise **OGOXI - OGOXE** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un marché public ayant pour objet **la mise en place d'un système de surveillance des crues du Ribéral à Cerbère** avec l'entreprise **OGOXI - OGOXE**. La durée de ce marché est fixée à 6 mois.

Le montant de la tranche ferme (lot1 + lot2) correspond à 18 730 € HT (soit 22 476 € TTC).

Les tranches optionnelles seront débloquées si nécessaire.

Le montant de la tranche optionnelle du lot 1 correspond à 1 782 € HT (soit 2 138,40 € TTC).

Le montant de la tranche optionnelle du lot 2 correspond à 1 215 € HT (soit 1 458 € TTC).

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PUIGNAU

Maire de Les Écluses

